

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 36 (1979)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Jeunesse + Sport

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Informations générales

- examiner la structure des cours de branche sportive et des examens de performance
- examiner la structure de la formation des moniteurs et des experts
- traiter les problèmes structureaux de J + S

Voici quelques réflexions au sujet de cette longue liste de problèmes. Précisons toutefois que nous nous limiterons à expliquer les thèmes traités, pour ne pas anticiper sur les résultats du travail en cours.

### La maxime de J + S

La plus grande attention doit être attribuée aux buts de J + S qui sont fixés par la loi lorsqu'il s'agit d'une institution gouvernementale. A ce propos, nous pouvons relever les points suivants:

- J + S contribue à la promotion de la santé publique
- J + S offre son aide à toutes les organisations sportives, aux associations de jeunesse, aux écoles et aux groupements libres qui veulent travailler avec des adolescents un programme judicieux d'activité sportive
- J + S voudrait que le plus grand nombre possible d'adolescents soient amenés à faire du sport, et qu'ils soient éduqués de telle sorte que l'activité sportive devienne une habitude.

### La formation dans la branche sportive

La structure des cours de branche sportive est examinée dans le but suivant:

- former et éduquer les adolescents de façon à les rendre capables de pratiquer leur sport préféré en toute indépendance (but principal)
- donner davantage d'importance aux formes typiques d'entraînement et d'application, et repousser les examens au second plan
- simplifier la conception des cours: par exemple donner la possibilité d'organiser des cours plus longs ou plus courts, réduire la durée du travail technique pour laisser davantage de place aux autres activités
- chercher à mieux indemniser les entraîneurs hebdomadaires réguliers
- vérifier le choix des examens de performance
- réduire le travail administratif du moniteur.

### La formation des moniteurs

La discussion a montré jusqu'ici qu'une meilleure différenciation entre les disciplines sportives est nécessaire. La tendance générale qui se profile est la suivante:

- améliorer la formation des moniteurs 1 et leur accorder dans la plupart des cas la reconnaissance comme chef de cours. Des solutions particulières sont nécessaires pour les sports pratiqués dans des camps
- donner plus d'importance à l'expérience pratique faite comme moniteur; accorder éventuellement la reconnaissance comme moniteur 2, si l'activité exercée comme moniteur et le perfectionnement des connaissances sont suffisants
- mieux préparer les moniteurs 3 et les experts à leur travail d'enseignants dans les cours de moniteurs.

### Problèmes de structure

Les résultats de l'examen de J + S en 1976 et 1977, ainsi que le travail accompli actuellement confirment que les bases de la structure actuelle sont bonnes et qu'elles doivent être maintenues. Nous espérons que les débats sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, dirigés par le Département fédéral de justice et police, porteront au même résultat en ce qui concerne Jeunesse + Sport. Dans le cadre des discussions sur le développement de J + S, il faudra donner la priorité aux points suivants:

- améliorer la coordination entre la Confédération, les cantons, les fédérations et les écoles
- vérifier les limites de l'âge J + S
- introduire de nouvelles disciplines sportives
- revoir la conception du manuel J + S.

### Conclusions

Tout changement exige une phase de transition. Dans les points où la conception prédomine, un développement continu nous semble approprié. Par contre, lorsqu'il s'agit de problèmes de structure et d'indemnisation, des bases légales très précises sont indispensables. Ils sont discutés avec toutes les institutions concernées, l'administration fédérale, les cantons, les fédérations et les écoles. Mais, à la fin, il y a inévitablement la voie hiérarchique à suivre. Nous faisons donc appel à votre compréhension, si les bonnes idées ne peuvent être réalisées immédiatement. Les innovations entreront en vigueur le 1er janvier 1981. Jusqu'à cette date, c'est la réglementation actuelle qui fait foi. La discussion est engagée, et si quelqu'un veut nous faire des propositions ou nous communiquer son avis, qu'il n'hésite pas à envoyer ses suggestions à l'adresse suivante:

Ecole fédérale de gymnastique et de sport, développement de J + S, 2532 Macolin

## Développement de Jeunesse + Sport

W. Weiss, président du groupe de travail pour le développement de J + S

Les bases de la structure actuelle de J + S ont été créées entre 1968 et 1970. A cette époque-là, lorsque J + S est venu remplacer l'enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports, il était certainement juste de reprendre de nombreux éléments qui avaient fait leurs preuves dans l'EPGS. Aujourd'hui, dix ans plus tard, le moment est venu de faire un nouveau pas en avant et d'évaluer les expériences recueillies durant cette décennie. Les responsables de l'institution J + S doivent être conscients qu'il faut modifier continuellement les structures, si l'on veut aller au pas avec la jeunesse et la société qui évoluent si rapidement.

L'expérience nous enseigne qu'il vaut mieux progresser par étapes que d'introduire sans cesse des innovations. Pour cette raison, les résultats de la discussion en cours seront mis en vigueur au début de 1981. D'autres étapes suivront dans l'espace de trois ou quatre ans. La direction de J + S incombe à l'EFGS en collaboration avec les services cantonaux J + S, les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les écoles. Un groupe de travail, composé de représentants de ces institutions, a été désigné en 1978 dans le but de recueillir, d'examiner et de présenter pour avis des propositions concernant le développement de J + S. La discussion bat son plein et nous voulons vous en donner un aperçu.

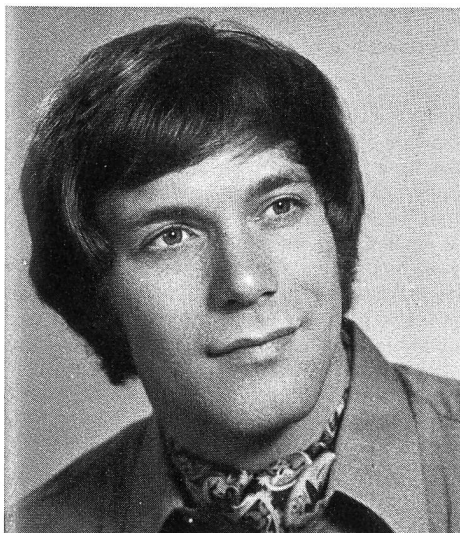
### Les thèmes

Les thèmes concernant le développement de J + S sont:

- mettre au point une maxime de J + S qui précise les buts et les méthodes de l'encouragement du sport par Jeunesse + Sport

## Changements à l'EFGS

W. Rätz



**Viktor Jenny** est venu renforcer l'équipe de Macolin le 1er février 1973. Sa tâche principale consistait à participer à l'élaboration d'ordonnances, de directives et d'un plan d'enseignement pour l'éducation physique dans les écoles professionnelles, étant donné que le sport pour les apprentis a été déclaré obligatoire dans la loi fédérale du 17 mars 1972. Titulaire des diplômes fédéraux I et II de maître d'éducation physique et licencié en sciences économiques et nationales à l'Université de Zurich, il possédait les meilleures qualifications pour une activité créative. Il s'est notamment efforcé de conseiller les organes compétents, et c'est en grande partie son mérite, si un quart des apprentis bénéficient aujourd'hui déjà de leçons d'éducation physique. Il peut être fier de son travail.

En 1976, le sport pour les apprentis était pratiquement introduit. L'EFGS a chargé alors Viktor Jenny de diriger le service «Affaires générales et propagande» de la section Jeunesse + Sport. Il s'est rapidement familiarisé avec la nouvelle matière et a été nommé suppléant du chef de la section. Toujours plein d'énergie et de dynamisme, il a influencé le destin de J+S. Le sol était fertile, vu que l'on se penchait sérieusement sur le développement de l'institution Jeunesse + Sport. Grâce à ses propositions et suggestions concrètes, il a été rapidement accepté comme expert dans ce domaine. En 1976, Viktor Jenny a également pu perfection-

ner ses connaissances en bénéficiant même d'un séjour aux Etats-Unis. Il a terminé ses études par un doctorat. Dans sa dissertation, intitulée «La promotion du sport helvétique par l'Etat», il analyse les dépenses faites par la Confédération, les cantons et les communes pour le sport et expose du point de vue théorique les possibilités d'encourager le sport. Ce travail de pionnier, une grande source d'informations, a suscité beaucoup d'intérêt dans plusieurs milieux.

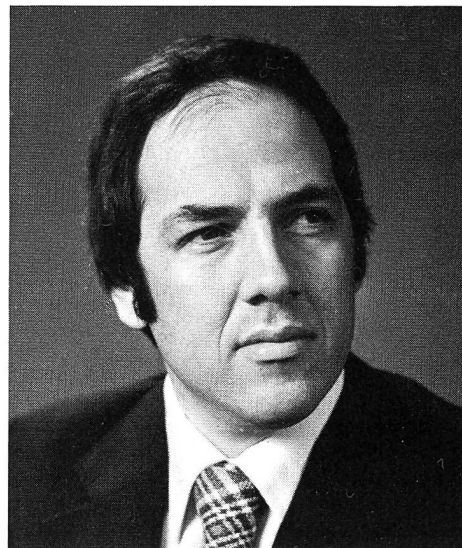
Viktor Jenny est un homme conciliant, franc et sympathique. Grâce à ses grandes qualités, il a joui de la haute estime de ses supérieurs, des collègues et collaborateurs. C'est à grand regret que nous perdons un bon ami. Mais l'EFGS ne voudrait pas manquer de le remercier vivement de l'excellent travail accompli et de lui présenter, ainsi qu'à sa famille, les meilleurs vœux pour l'avenir.

**Charles Wenger** retourne à ses «premiers amours». Il remplace Viktor Jenny comme suppléant du chef de la section J+S et chef du service «Affaires générales et propagande» de cette section.



Charles Wenger est un des pionniers de J+S. En 1976, il nous a quittés pour devenir le bras droit de l'intendant de l'EFGS. De langue maternelle française, il revient renforcer les rangs des collaborateurs francophones dans J+S, ce qui sera certainement accueilli avec satisfaction par nos amis romands. Malgré ce changement, Charles Wenger restera le chef des branches alpinisme et excursions à skis.

**Ernst Banzer**, lui, assume la direction du service d'étude pour le sport des apprentis. Il ne consacrera toutefois qu'un tiers de son travail à cette tâche. Il restera donc, en premier lieu, membre du corps enseignant de l'EFGS. Après avoir suivi le stage d'études de 1967 à 1969, il a enseigné pendant cinq ans dans une école secondaire au Canada.



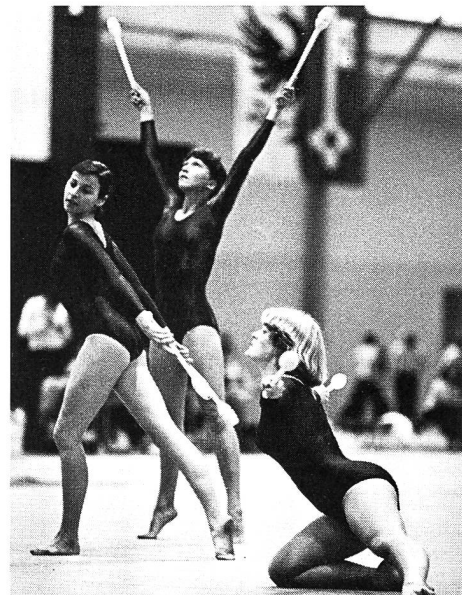
Profitant de son séjour de l'autre côté de l'Atlantique, il a consacré deux années à son perfectionnement. A cet effet, il a étudié la psychopédagogie et l'administration à l'Université d'Ottawa, terminant ses études par la licence d'éducation physique (Master). La dernière année de son séjour au Canada, il a collaboré à la formation des maîtres d'éducation physique à l'Université Laval à Québec.

Nous souhaitons la bienvenue à ces deux nouveaux collaborateurs dans la division du sport de la jeunesse et des adultes, et sommes heureux de pouvoir collaborer avec eux.

### Branches sportives

Nous voudrions attirer votre attention sur la possibilité de satisfaire à l'obligation de suivre un cours de perfectionnement en fréquentant un *cours de perfectionnement ayant pour thème la direction de camps*:

- CP no 177, du 23 au 25 août 1979, pour les moniteurs J+S 1 à 3 des branches dont l'activité se déroule principalement en salles
- CP no 180, du 29 novembre au 1er décembre 1979, pour les moniteurs J+S 1 à 3 des branches sportives hivernales.



### Gymnastique et danse

La branche «gymnastique et danse» possède une structure assez complexe et diffère donc quelque peu des autres disciplines déjà introduites dans J+S. Les deux activités, c'est-à-dire la gymnastique et la danse, découlent en premier lieu de courants éducatifs et artistiques où le jugement et les critères d'appréciation peuvent être subjectifs. Ainsi, l'idée d'un examen de branche sportive impliquant l'attribution de notes ne peut être prise en considération. Dans cette branche, une valeur toute particulière sera attribuée aux aspects sociaux et créatifs, sans négliger les principaux buts de J+S. On pourra ainsi offrir aux jeunes participants de nouvelles possibilités de s'exprimer.

Bien qu'éducative, la branche «gymnastique et danse» ne veut pas remplacer la gymnastique scolaire, mais plutôt la compléter en ouvrant un champ plus vaste à celles et à ceux qui se sentent motivés par le mouvement comme moyen d'expression. L'important est que les jeunes apprennent à découvrir leur corps en vue d'une extériorisation individuelle et collective.

La branche «gymnastique et danse» connaît trois orientations, à savoir:

- A – Gymnastique
- B – Gymnastique rythmique sportive
- C – Jazz

### Le programme de base

Le programme de base, spécifique à chaque orientation, est traité dans le chapitre correspondant. L'orientation A propose un programme destiné à procurer une formation générale qui peut donc également être utilisé dans les orientations B et C. Au moins deux tiers des unités d'enseignement (UE) prévues dans les parties 1 et 2 seront consacrées à la 1<sup>re</sup> partie.

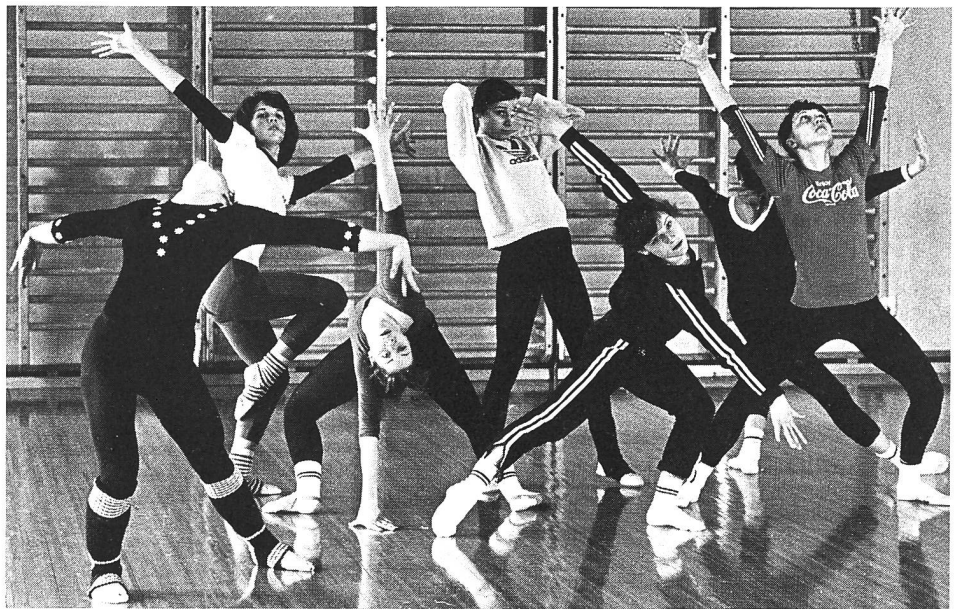
### Le programme à option

Le programme à option se limite, pour le moment, aux *danses folkloriques* qui feront partie de la formation de chaque moniteur à tous les échelons et dans les trois orientations. Il est prévu, dans une deuxième phase, d'introduire de nouvelles branches à option.

L'enseignement de la branche à option ne devra pas dépasser un tiers des UE prévues dans les parties 1 et 2.







### Les activités marginales

Leur but est de proposer des activités compensatoires et récréatives, tout en donnant des informations.

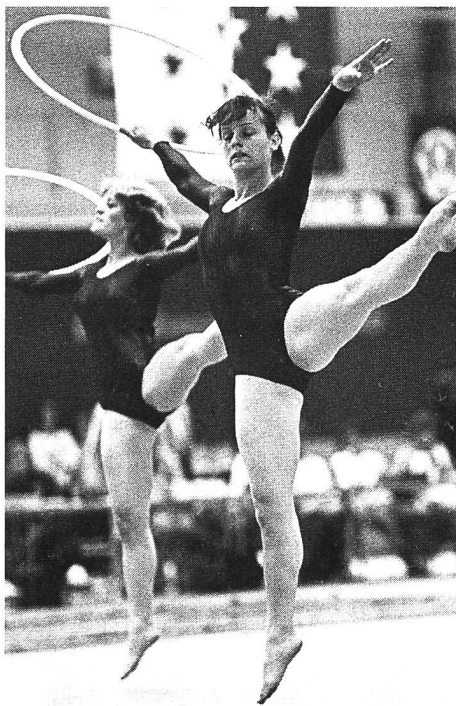
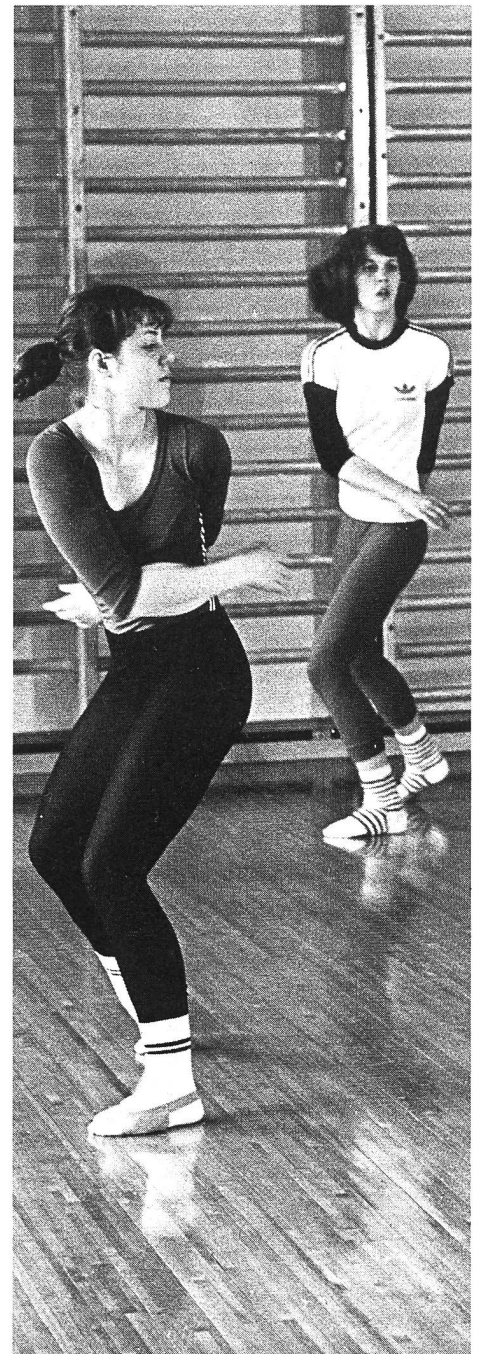
Les activités marginales autorisées sont:

- Grands jeux: volleyball, basketball et balle à la corbeille
- Petits jeux: divers
- Natation: en respectant les conditions fixées dans le chapitre 6 du guide administratif
- Gymnastique rythmique sportive: leçons d'information
- Danse: diverses techniques selon les qualifications du moniteur
- Des soirées de cours et des voyages (au moins 1 UE) peuvent également être inclus

Le temps à disposition pour cette partie comprend au maximum un tiers des UE.

### Compétitions et démonstrations

L'organisation de compétitions et de démonstrations est possible à condition que le temps utilisé ne dépasse pas un tiers des unités d'enseignement.



## Directives pour l'organisation de cours expérimentaux de randonnées en montagne 1979/80

### Généralités

Le chef de la branche alpinisme surveille ces cours expérimentaux de randonnées.

### Programme

- Des marches d'accoutumance sur des sentiers de montagne et dans des régions montagneuses, éventuellement aussi comme préparation à une formation en alpinisme
- Marcher dans des éboulis, sur des pentes herbeuses, des blocs de pierre et le névé
- Comportement en cas d'intempéries, dans des cabanes de montagne, dans des conditions rudimentaires (y compris le bivouac en moyenne altitude)
- Se familiariser avec le milieu alpestre par une précise observation et des travaux pratiques
- Les moyens d'orientation, les premiers secours, l'équipement et l'habillement, l'alimentation ainsi que les dangers en montagne sont inscrits au programme d'enseignement pratique et théorique
- S'il est nécessaire de traverser des névés et des glaciers (sans risque de tomber dans une crevasse), ainsi que des tronçons présentant un danger de glissade, il faut absolument prendre les mesures de sécurité nécessaires.

### Examen

1re partie: kilomètres de performance (kmp)

- Il faut parcourir en moyenne 12 kilomètres de performance par jour (1 km au plat ou 100 m de montée équivalent à 1 km de performance). Ces marches seront mentionnées sur le programme de cours
- Cette exigence doit également être remplie par mauvais temps (expériences de la vie en montagne par toutes les conditions météorologiques possibles)
- Une excursion d'au moins 25 kmp doit être organisée au cours d'une journée de cours.

2e partie: entreprise

- Un thème élargissant les connaissances du monde alpin sera traité en groupes, aussi bien du point de vue théorique que pratique. Exemple: la flore, la faune, la météorologie, la géologie, la population, les cabanes de montagne, les barrages et les forêts protégeant des avalanches etc.
- Durant la phase expérimentale, les résultats de ces travaux devraient être envoyés ensemble avec les documents de cours
- En moyenne, 2 heures par jour sont à consacrer à ce travail.

3e partie: théories

- Il faut traiter les deux thèmes suivants: «équipement et habillement» ainsi que «les dangers en montagne»
- Les exemples d'examens concernant ces thèmes, proposés dans le MM, peuvent être utilisés.

Les participants qui remplissent les exigences de ces trois parties ont réussi l'examen et obtiennent l'insigne d'alpinisme 1.

### Direction

La direction ne peut être assumée que par un moniteur 2 ou 3 de la branche alpinisme. Comme chefs de groupe, il est possible d'engager des moniteurs 1 à 3 des branches alpinisme et excursions et sports de plein air.

## Communication des chefs de branche

### Excursions et plein air

Dans les cours de moniteurs de cette branche, nous allons essayer jusqu'au 31 décembre 1980 de qualifier les candidats sans notes.

La qualification sera donnée à la suite d'un entretien, au cours duquel l'enseignant communiquera au candidat ses observations et le jugement qu'il s'est fait. Le résultat de cet entretien sera: «cours réussi» ou «cours non réussi», et s'il s'agit d'un cours de moniteurs 2 ou 3 éventuellement la recommandation à la formation supérieure.

Afin d'obtenir les données nécessaires pour évaluer ces essais, nous vous demandons de résumer chaque entretien sur une feuille d'enquête particulière, et de joindre cette feuille à la liste de qualifications.

Le chef de la branche: G. Witschi

### Alpinisme/excursions à skis

#### Nouveautés techniques

##### Luge de secours Gaillard-Dufour (GD)

L'usage de plus en plus généralisé de fixations de sécurité a nécessité la création d'une nouvelle pièce médiane. Cette pièce peut être commandée, en complément à la luge GD, chez les services cantonaux J+S.

##### Appareil «détecteur de victime d'avalanche» (DVA) et cordelette d'avalanche

En principe, on utilise soit le DVA soit la cordelette d'avalanche. Toutefois, nous n'avons pas encore assez d'appareils DVA à disposition pour les remettre à tous les cours d'excursions à skis. Par conséquent, seuls les cours de moniteurs pourront disposer de ces appareils cette saison.

##### Peaux de phoque

Le montage de peaux de phoque J+S sur des skis J+S avec des fixations de sécurité du modèle SECURA pose quelques problèmes. Si la peau a la même longueur que le ski, la sangle arrière de la peau empêche de fixer la boucle avant sur la pointe du ski. Pour éviter cet inconvénient, nous vous conseillons de commander des peaux qui sont environ 5 cm plus longues que les skis, par exemple une paire de peaux de 185 cm pour des skis de 180 cm.

### Forme de cours

Seuls des cours continus comprenant au moins 24 unités d'enseignement et ne dépassant si possible pas 48 unités d'enseignement sont autorisés. Il est possible d'organiser ces cours expérimentaux sous forme de camps fixes ou itinérants.

### Grandeur du cours et des classes

Une classe peut compter au maximum 12 participants. Plus de 3 classes par cours ne sont pas autorisées.

### Participants

Des jeunes de 14 à 20 ans ou éventuellement d'autres plus âgés.

### Matériel

Il est possible, en principe, de demander le même matériel que celui remis en prêt pour les cours d'alpinisme. La liste de matériel est jugée de cas en cas et acceptée par l'EFGS en fonction des exigences du programme.

### Questions administratives

#### Annonce

Les cours sont à annoncer au service cantonal pour J+S avec la mention «essais».

#### Autorisation

L'autorisation est donnée par la direction de la branche alpinisme de l'EFGS/le service cantonal pour J+S.

#### Indemnisation

A part les avantages accordés normalement aux cours J+S, les indemnités versées pour les cours expérimentaux sont:

- Subvention pour les participants (pour l'organisation) de 4 fr. par jour
- Les moniteurs sont indemnisés selon leur catégorie comme dans les autres branches
- Les guides ne peuvent être indemnisés que comme moniteur 3.

Le CAS et les Amis de la nature accordent aux cours expérimentaux les mêmes facilités dans les cabanes que celles dont bénéficient les cours d'alpinisme (excepté durant les week-ends et la pleine saison).

### Rapport sur le cours

A la fin du cours, il faut remplir un questionnaire créé pour obtenir les bases nécessaires à l'élaboration du concept définitif des randonnées en montagne. Le chef de cours recevra la questionnaire ensemble avec l'autorisation du cours.

Le chef des branches: Ch. Wenger